



Congés payés différents demandés et feuilles de salaire

Par ValB75

Bonjour,

Mon employeur m'a déduit des congés payés non demandés sur ma feuille de demande de congés. Il le justifie en me disant que je travaille à temps partiel 30h sur 4 jours par semaine.

Ma convention collective est "Commerces de détail non alimentaires".

1 semaine correspond à 5 jours de congés payés.

Je peux travailler du lundi au dimanche (y compris les jours fériés) et toutes les semaines mes jours de travail changent.

J'ai fait une 1^{ère} demande de congés du vendredi 13/10 au jeudi 19/10 : cela correspond à 7 jours, soit 5 jours de congés payés. Sur ma feuille de salaire, les congés sont notés du 12/10 au 19/10 : le jeudi 12/10 n'a pas été demandé en congés. Ils m'ont donc déduit 1 jour en plus.

La semaine du 9/10 j'ai travaillé 2 jours. La semaine du 16/10 j'ai aussi travaillé 2 jours. Et donc sur les 2 semaines j'ai bien fait mes 4 jours de travail.

J'ai fait une 2^{ème} demande de congés du lundi 30/10 au mardi 31/10 : cela correspond à 2 jours de congés payés. Sur ma feuille de salaire, les congés sont notés du 30/10 au 01/11 : le mercredi 1/11 n'a pas été demandé en congés. Ils m'ont donc déduit 1 jour en plus.

La semaine du 30/10 j'ai travaillé 2 jours sur les 4.

Pouvez-vous me confirmer que les congés payés notés sur la feuille de salaire doivent correspondre exactement à ceux des demandes de congés signés ? Et comme j'ai eu déjà plusieurs échanges où ils ne veulent rien entendre me donner le numéro du texte de loi du droit de travail.

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par janus2

Bonjour,

Vos congés sont-ils décomptés en jours ouvrables (si vous disposez de 30 jours de congé par an) ou en jours ouvrés (si vous disposez de 25 jours de congé par an) ?

Par kang74

Bonjour

A cette question s'en ajoute une autre : est ce que le 1^{er} Novembre l'entreprise était ouverte et quand avez vous repris le travail (le 1^{er} ou le 2^e)?

Par ValB75

Mes congés sont décomptés en jours ouvrés : 25 jours par an

Oui mon entreprise était ouverte le 1^{er} novembre.

Je n'ai repris le travail que le jeudi 2 novembre et ensuite pour cette semaine le dimanche 5 novembre.

Potentiellement je peux travailler du lundi au dimanche et mes jours de repos changent toutes les semaines.

Je tiens aussi à rappeler que je ne travaille que 4 jours par semaine.

Par janus2

J'ai fait une 1ère demande de congés du vendredi 13/10 au jeudi 19/10 : cela correspond à 7 jours, soit 5 jours de congés payés. Sur ma feuille de salaire, les congés sont notés du 12/10 au 19/10 : le jeudi 12/10 n'a pas été demandé en congés. Ils m'ont donc déduit 1 jour en plus.

Pour vous répondre, il faudrait savoir quels jours vous deviez travailler sur cette période puisque vos jours de repos changent toutes les semaines.

Le jeudi 12, deviez-vous travailler ? Avez-vous travaillé ?

J'ai fait une 2ème demande de congés du lundi 30/10 au mardi 31/10 : cela correspond à 2 jours de congés payés. Sur ma feuille de salaire, les congés sont notés du 30/10 au 01/11 : le mercredi 1/11 n'a pas été demandé en congés. Ils m'ont donc déduit 1 jour en plus.

Il faudrait, là aussi, connaître votre planning. Si vous n'avez repris le travail que le 02/11 et que l'entreprise était ouverte le 01/11, il est normal que ce jour vous ait été décompté.